

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le code de justice administrative, notamment l'article L.511-2 ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour exercer les fonctions de juge des référés prévues au livre V du code de justice administrative les magistrats dont les noms suivent :

Premier Vice-Président

Mme Muriel JOSSET

Présidents de chambre

1. M. Jean-Baptiste BROSSIER
2. Mme Isabelle HOGEDÉZ
3. Mme Marie-Laure HAMELINE
4. Mme Frédérique SIMON
5. Mme Karine JORDA-LECROQ
6. M. Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
7. M. Gilles FEDI
8. Mme Micheline LOPA-DUFRENOT
9. M. Pierre-Yves GONNEAU
10. M. Jean-Laurent PECCHIOLI

Premiers Conseillers

1. Mme Hélène BUSIDAN
2. M. Jean-Marie ARGOUD
3. Mme Frédérique GASPARD-TRUC
4. Mme Elise-Marie BALUSSOU
5. Mme Amélie LOURTET
6. Mme Fleur GIOCANTI
7. Mme Sandrine CASELLES
8. M. Mathieu BOIDE
9. M. Frédéric GARRON
10. Mme Constance DYEUVRE
11. Mme Birsén SARAC-DELEIGNE
12. M. Pascal PEYROT
13. Mme Florence LE MESTRIC
14. Mme Cécile SIMERAY
15. Mme Elisa FABRE
16. Mme Anne NIQUET

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au greffier en chef et aux greffiers de chambre.

Marseille, le 1^{er} septembre 2023

Signé

Thierry TROTTIER